

# DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

## COMMUNE LE BREUIL SUR COUZE

### CONSEIL MUNICIPAL du 12 AVRIL 2019

Excusés : Mme BONHOMME (procuration Mme Martin), Mrs BATARD, LAPORTE, MAITRE

#### **Budget 2019** voté à l'unanimité

Section de fonctionnement équilibrée à 819 980.00 €

Section d'investissement équilibrée à 989 549.00 €

Total 1 809 529.00 €

**Taxes** votées à l'unanimité, sans aucune augmentation soit :

Taux de la taxe d'habitation : 10.02 %

Taux de la taxe sur le foncier bâti : 17,25 %

Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 71,41 %

**Ligne de trésorerie** d'un montant de 75000 €, votée à l'unanimité

#### **Travaux d'accessibilité de la salle des associations**

Après dépouillement des résultats par la commission d'appel d'offres, la proposition de retenir les entreprises les moins disantes ci-dessous est acceptée à l'unanimité pour un total de travaux de 15 818,55 € HT (21 070,26 € TTC).

Lot	Entreprise
1- Men. Ext. Alu.	Foret
2- Men. Int. Bois	Compte Isolation
3- Plâtrerie	Déco-Lembron
4- Plomberie	CP Energie
5- Maitrise œuvre	SCP Estier-Lechuga

## **Achat de terrain**

Suite à la mise en vente d'un jardin situé sous le parking de l'ancienne mairie, la proposition de la commune ayant été acceptée par le propriétaire, l'achat de ce terrain pour agrandir le parking actuel est adopté à l'unanimité.

## **Questions diverses**

-nouvelle délibération concernant l'adhésion à l'ADIT (Agence départementale d'Ingénierie territoriale) précisant le taux de cotisation (4€/habitant) et la date de début de la convention au 01/01/2019

-chaufferie bois de l'école : le dossier de consultation des entreprises est complet ; il se décline en trois lots : démolition - gros œuvre, serrurerie, plomberie - électricité, avec un calendrier prévisionnel comme suit

- Dépôt de l'AO au 19/04
- Rendu des offres 10/05
- Ouverture des plis au 11/05
- **Délibération des marchés au 24/05**
- Notification et OS au 03/06
- Travaux entre 01/07 et 30/09

**Prochain conseil : vendredi 24 mai 2019 à 20h00**

Ci-après la note de présentation brève et synthétique du budget avec les totaux par chapitres. Les chiffres de l'an passé sont disponibles sur le compte-rendu du conseil municipal de l'an passé. Le détail des chapitres est consultable en mairie.

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

### I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Il se compose de deux sections : le fonctionnement et l'investissement.

Le budget 2019 a été voté le vendredi 12 avril par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux, les grandes lignes sont aussi exposées dans le compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2019.

### II. La section de fonctionnement

#### a) Généralités

les dépenses sont regroupées en chapitre globaux :

Les dépenses courantes qui permettent le fonctionnement courant de la collectivité ( edf, assurance, entretien bâtiment et voirie, fêtes et cérémonies, règlement des impôts fonciers de la commune).

Les dépenses de personnel ( salaires+charges+assurance du personnel).

Les dépenses obligatoires ( indemnités élus+frais fonctionnement école+participation aux organismes de regroupement+frais incendie, subventions aux associations)

les dépenses financières (intérêt des emprunts).

Les dépenses d'ordre ( amortissement pour la partie assainissement).

Les recettes de fonctionnement sont aussi regroupés en chapitre globaux :

les produits de service ou du domaine ( recette de cantine, recette d'assainissement, estives)

les impôts : impôts locaux, taxe additionnelle dt de mutation)

les dotations versées par l'état ( DGF, DSR, compensation de l'état pour les impôts)

les revenus des immeubles ( location de logement ou de salle polyvalente ou de bâtiment administratif).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

#### b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	210 620 €	Excédent brut reporté	128 562 €
Dépenses de personnel	305 220 €	Recettes des services	93 921 €
Autres dépenses de gestion courante	71 920 €	Impôts et taxes	373 160 €
Dépenses financières	19 830 €	Dotations et participations	187 497 €
Dépenses exceptionnelles	2 500 €	Autres recettes de gestion courante	21 001 €
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	4 050 €
Dépenses imprévues	1 000 €	Recettes financières	0 €
		Autres recettes	4 500 €
Total dépenses réelles	611 090 €	Total recettes réelles	812 691 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	23 031 €		
Virement à la section d'investissement	185 859 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	7 289 €
Total général	819 980 €	Total général	819 980 €

Autofinancement

201 601 €

### c) La fiscalité

Le taux des impôts locaux pour 2019 reste inchangé, les bases augmentant de l'inflation (2 % décidés par le gouvernement) + nouvelles constructions, les recettes fiscales augmentent de 2,79 %.

	Bases prévues 2019	Taux 2019	Produits 2019
Taxe d'Habitation	107 700 €	10,02%	107 915 €
Taxe Foncière Bâti	904 300 €	17,25%	155 992 €
Taxe Foncière Non Bati	17 900 €	71,41%	12 782 €
			276 689 €

### d) Le personnel :

Filière	Emplois permanents temps complet	Emplois permanents temps non complet	Titulaires	Non titulaires
Administrative	1	2	1,37	0,77
Technique	1	1	1,66	
Médico-sociale		2		1,08
Sportive		1	0,66	
Police		1	0,49	
Total	2	7	4,18	1,85

## III. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	119 446,00 €	Virement de la section de fonctionnement	185 859,00 €
Remboursement d'emprunts	67 404,00 €	FCTVA	108 142,00 €
Travaux de bâtiments	694 851,00 €	Mise en réserves	134 955,00 €
Travaux de voirie	40 730,00 €	Cessions d'immobilisations	- €
Autres travaux	17 549,00 €	Taxe aménagement	5 527,00 €
Autres dépenses	42 280,00 €	subventions	492 835,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	7 289,00 €	Emprunt	39 200,00 €
		Produits (écritures d'ordre entre section)	23 031,00 €
Total général	989 549,00 €	Total général	989 549,00 €

c) Les nouveaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

- Une chaufferie bois pour le groupe scolaire 120 000€,
- Le suivant en valeur est la réfection du toit de la salle des fêtes et annexes 50 000€.
- Viennent ensuite les travaux de remise en état de plusieurs appartements communaux pour 20 000€.
- L'achat de matériels divers tant pour les travaux que les bureaux, l'école et la salle des fêtes pour 30 700€,
- Le plus gros de l'enveloppe restant les restes à réaliser principalement sur l'école.

d) Les subventions d'investissements prévues concernant les nouveaux projets se montent à 138 556€ .

b) Principaux ratios

	Le Breuil sur Couze	Moyenne 2017 de la strate
Habitants	1160	500 à 2000
Dépenses réelles de fonctionnement/hab	527 €	642 €
Produit des impositions directes/hab	239 €	299 €
Recettes réelles de fonctionnement/hab	590 €	786 €
Encours de dette/hab	579 €	610 €
DGF/hab	103 €	146 €
CAF/hab	172 €	153 €

Globalement, moins de recettes, moins de dépenses, moins de dettes, mais plus de Capacité d'Autofinancement que notre strate, mais aussi moins d'investissement et de DGF qui continue à diminuer fortement (-4,6 %).

c) Etat de la dette

Au 1er janvier, la commune avait 6 emprunts, tous à taux fixe et 3 engagements auprès du SMAF.

	Prêteur	Date d'origine	Date fin	Taux	Capital initial	Capital restant	Echéances
<i>Un capital</i>	CLF	15/06/01	01/01/21	5,90%	106714 €	24 086,26 €	8 994,19 €
	CLF	01/03/08	01/03/28	4,74%	150000 €	69 375,00 €	10 698,51 €
	CA	31/01/11	01/10/28	4,07%	150000 €	96 317,68 €	11 916,51 €
	CM	25/01/12	30/12/26	4,32%	150000 €	91 843,43 €	13 639,56 €
	SMAF	15/01/14	14/01/22	2,70%	15400 €	8 118,41 €	2 106,28 €
	CM	22/10/14	30/07/29	2,72%	200000 €	154 272,60 €	16 415,86 €
	SMAF	03/02/16	02/02/26	2,50%	83800 €	68 624,98 €	9 166,80 €
	SMAF	12/09/16	14/09/26	2,50%	25000 €	20 414,70 €	2 727,08 €
	CM	28/02/17	25/02/37	1,34%	150000 €	138 417,56 €	8 562,32 €
					1030914 €	671 470,62 €	84 227,11 €

restant dû de 671471€ soit 579€ par habitant, soit moins que la moyenne de la strate (610€), pour une annuité par habitant de 72€ pour une moyenne de la strate de 86€. Nos emprunts sont récents et à des taux faibles.

L'emprunt programmé cette année (37000€) sera inférieur au remboursement de capital 64403€ et nous permettra d'abaisser notre ratio de capital restant dû à 555€/habitant. Les baisses continues de dotations de l'état pour les communes rurales nous obligeront à l'avenir à continuer à baisser ce ratio